

Les gens du voyage – Où en est-on avec ce dossier brûlant ?

Question

Les récents incidents qui ont marqué le passage des gitans et de leurs caravanes dans la région d'Estavayer ne peuvent absolument plus nous laisser indifférents.

Le temps presse, il y a urgence à trouver une solution !

Où en est-on avec ce dossier sensible ?

Merci au Conseil d'Etat de donner une priorité afin d'éviter que des débordements s'intensifient à chaque passage et durcissent encore plus la situation.

Le 17 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il avait demandé en 2004 à la Conférence des préfets d'établir un rapport sur les emplacements envisageables pour y aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage. La Conférence a déposé son rapport le 10 juin 2005. Par la suite, un mandat (4009.08) a été déposé en mai 2008. Le Conseil d'Etat y répondait le 14 octobre 2008. Il proposait :

- la poursuite des négociations en vue de l'acquisition du terrain pour la réalisation d'une aire d'accueil sur la commune de Sâles ;
- d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des aires d'accueil prévues à Granges-Paccot et Bulle, si les négociations pour Sâles échouaient ;
- la poursuite des démarches avec le canton de Vaud en vue d'aménager et d'exploiter conjointement l'actuelle aire d'accueil de Payerne.

Suite aux débats parlementaires de décembre 2008, le mandat a été modifié et les emplacements de Granges-Paccot et Bulle ont été abandonnés au profit d'un endroit « dans la partie orientale » du canton.

Différentes démarches, afin de concrétiser une place de stationnement pour les gens du voyage au travers de l'aire de repos de la Joux des Ponts sur la commune de Sâles, ont été entreprises auprès de l'Office fédéral des routes (OFROU).

En octobre 2009 l'OFROU confirmait une entrée en matière, mais voulait également examiner l'idée d'un emplacement multifonctionnel répondant également au besoin d'aires de repos pour poids lourds (objet d'un postulat Büttiker – conseiller aux Etats soleurois – demandant au Conseil fédéral d'examiner et trouver des solutions pour la problématique).

Suite aux différents derniers événements en lien avec le stationnement de gens de voyage dans le canton, le Directeur de l'aménagement de l'environnement et des constructions a relancé l'OFROU en date du 23 juin dernier. Les récents contacts avec son Directeur suppléant confirment que l'OFROU examine actuellement une solution pour Fribourg. Le Conseil d'Etat est par conséquent dans l'attente de la détermination de Berne pour une solution en faveur de notre canton.

En conclusion le Conseil d'Etat a assumé ses responsabilités et a été actif afin de trouver une solution pour la création d'un emplacement en faveur des gens du voyage.

Fribourg, le 17 août 2010